

COMMENT RELANCER L'INDUSTRIE FRANCAISE

- alléger les contraintes sur les entreprises
- réorienter l'épargne française vers le capital des entreprises
- favoriser les rapprochements entre entreprises européennes

SOMMAIRE

- NOTE de PRESENTATION	2
- PRINCIPAUX THEMES DE RECOMMANDATIONS	4
- ETUDE :	
I – La SITUATION : le « déclin » de l'industrie française se poursuit contribuant à la stagnation de l'économie	6
II – Les CAUSES du DECLIN des ACTIVITES INDUSTRIELLES	7
III – Les RECOMMANDATIONS : comment dynamiser et développer le potentiel industriel français dans le contexte européen	
III . 1 – Mesures intéressant les entreprises : fiscalité, investissement en Capital, Réglementation	8
III . 2 – Promouvoir l'innovation, facteur de dynamisme et de développement des entreprises	9
III . 3 – Encouragement à l'investissement en Capital dans les entreprises	10
III . 4 – Mesures intéressant l'emploi	11
III . 5 - Rôle des Pouvoirs Publics	11

ANNEXES

(a) Tableau statistique des 6 principaux pays industriels	14
(b) Sociétés et activités françaises reprises par des groupes étrangers	15
(c) Panorama des groupes européens : fort déficit des groupes français dans les biens d'équipement ; peu de groupes diversifiés	16
(d) Sept exemples de reprises concernant des groupes français : la maîtrise du capital, condition de leur devenir.	21
(e) L'innovation – activités nouvelles	25
(f) Encouragement à l'investissement en Capital	27
Membres du Groupe de Travail de l'AGREP	29

*Club Economie : Club lié au CNISF (Conseil National des Ingénieurs et Scientifiques de France)

NOTE de PRESENTATION

1) - A côté de quelques grands domaines techniques où certaines entreprises françaises figurent parmi les leaders mondiaux (aéronautique, automobile, sidérurgie, luxe ...), mais qui ne représentent qu'environ 30 % de son industrie, la France souffre d'une **baisse continue de son potentiel industriel**, liée aux difficultés de croissance de ses entreprises, à leur disparition ou leur passage sous contrôle étranger.

Cette tendance à la baisse, amorcée dans les années 1980, ne s'est pas redressée depuis, faisant ainsi de la France le pays présentant le plus fort recul de son industrie (en volume et en emplois) parmi les pays développés, accompagné d'une pénétration record de capitaux étrangers majoritaires dans ses entreprises, dans une proportion de 50 % d'entre elles, au lieu de 10 à 25 % dans les autres pays (voir annexe b), pénétration qui se traduit souvent par la disparition à terme de tout ou partie des activités ainsi contrôlées (1).

Elle a pour conséquence **une montée du chômage, un freinage de la croissance et un recul du solde du commerce extérieur, tenant au fait que la santé de l'économie dépend d'abord de celle du secteur industriel** qui est le principal moteur du développement, avec la Recherche qui l'accompagne.

2) – **Les raisons principales de ce recul** de l'industrie résident – outre les causes bien connues des excès de la fiscalité et de la réglementation - dans un **déficit chronique**, propre à la France, **dans les deux facteurs de progrès :**

le Travail et le Capital.

Le déficit « Travail » fait l'objet de maintes actions ou préconisations, y compris dans le présent dossier : déficit en durée du travail, en taux d'emploi de la population, en formation professionnelle ; excès de charges sur la main d'œuvre ; rigidité de certains partenaires sociaux freinant les évolutions vers des activités nouvelles créatrices d'emplois ; **réhabilitation de la valeur Travail** qui souffre d'une ambiance générale de **démotivation**, etc ...

De son côté, le **déficit en « Capital »** d'origine française est rarement dénoncé, alors qu'il touche particulièrement les entreprises industrielles qui exigent une forte capitalisation permanente (2) et qu'il **nous paraît constituer la cause première de la contraction de l'industrie ou de son passage sous contrôle étranger.**

C'est pourquoi nous en soulignons l'importance dès l'introduction de ce dossier, tout en considérant que **cette pénurie de capitaux pourrait être facilement résorbée, compte tenu, notamment, des très importantes capacités d'épargne du pays**, pour peu que l'on prenne conscience de la situation et que des mesures soient adoptées tenant compte des exigences liées à la politique du pays.

3) – Afin de remédier à cette pénurie, il importe en priorité de **développer le « Capital Investissement » d'origine française** permettant de renforcer les fonds propres des entreprises nouvelles ou existantes (3).

En effet, sur les 5 ou 6 md€ affectés en France, chaque année, au Capital Investissement, **les 2/3 sont d'origine étrangère** et 2 md€ seulement apportés par des organismes français dont 1 à 1,5 md€ par les Institutionnels privés, Banques ou Cies d'Assurance.

Il serait souhaitable d'inverser **rapidement** cette proportion afin d'enrayer la perte de contrôle de notre industrie et son affaiblissement. Cela nécessite de **porter autour de 4 md€ le volume de Capital investissement français annuel**, montant relativement modeste **puisque'il ne représente, par exemple, qu'environ 5 % de l'épargne financière française** qui est, en moyenne, de 70 à 80 md€ par an.

Il faudrait à cet effet que le secteur financier s'organise pour drainer une part plus forte de cette épargne vers le « CI », plutôt que vers des placements à l'étranger qui bénéficient peu à l'emploi en France et à la croissance de l'économie du pays.

Cela suppose un renforcement de l'Investissement en Capital de la part des Institutionnels privés et la poursuite du développement des Institutionnels publics (CDC et ses filiales ...) et des différents Fonds d'Investissement privés, publics ou mixtes.

Il y a lieu, en parallèle, d'adapter la réglementation dans le sens d'une meilleure incitation aux Investissements en Capital : fiscalité attractive, en compensation des risques encourus et ouverture des supports de l'épargne : assurance-vie, PEA, ... au placement en Capital Investissement, dans une modeste proportion (quelques % suffisent).

4) - Cette étude, après l'énoncé succinct des principaux thèmes de recommandations, comprend 3 parties :

- I – La situation : le déclin de l'industrie française se poursuit, ...*
- II – Les causes du déclin des activités industrielles,*
- III – Les recommandations : comment dynamiser et développer le potentiel industriel français, selon 5 axes : les entreprises, l'innovation, l'investissement dans les entreprises, les mesures intéressant l'emploi, le rôle des Pouvoirs Publics.*

L'étude est accompagnée de deux sortes d'annexes :

→ Documentaires, de type statistique (a), ou illustratif :

- une présentation schématique des activités reprises par des groupes étrangers (b),*
- un panorama des groupes industriels européens faisant apparaître le déficit prononcé de la France dans le vaste secteur des biens d'équipement et le manque de groupes industriels diversifiés (c),*
- le rôle fondamental de la maîtrise du Capital sur le devenir des groupes industriels, fondé sur des exemples récents de reprises d'entreprises (d),*

→ Thématiques, développant deux points de l'étude :

- l'innovation (e),*
- l'encouragement à l'investissement en Capital (f).*

* * * * *

- (1) On se gardera des déclarations de certains experts qui sous-estiment (et parfois ignorent) ce déclin de l'industrie, arguant des atouts de la France (qualité et productivité de sa main-d'œuvre ; ses infrastructures ...) qui contribuent à son attractivité, notamment vis-à-vis des capitaux étrangers.
- (2) Le ratio Capital/Chiffre d'affaires annuel doit être de l'ordre de 50 % dans l'industrie, au lieu de 5 à 15 % dans le tertiaire (les services).
- (3) Capital Investissement (CI), ou Investissement en Capital dans les entreprises en création (Capital Risque), en développement ou en situation de transmission ou succession. Il intéresse principalement les entreprises non cotées – dont les PMI – mais également certaines entreprises cotées en Bourse qui ont besoin de renforcer le contrôle de leur Capital. Le volume annuel de CI a fortement progressé ces dernières années : de 1 md€ en 1996/97 à 5 ou 6 md€ en 2002/2003, la progression provenant, pour l'essentiel, de fonds anglais, américains, suisses ou hollandais.

- Sources utilisées pour ce dossier : INSEE, SESSI, EUROSTAT, Enjeux Les ECHOS, USINE NOUVELLE, presse économique.

- md€ = milliard d'Euros

- PME : Petites et Moyennes Entreprises de moins de 500 salariés (ou 250 selon la définition européenne), de Chiffre d'Affaires en général inférieur à 100 millions d'Euros.

LES PRINCIPAUX THEMES DE RECOMMANDATIONS

Le chapitre III de l'étude formule une quarantaine de propositions susceptibles d'améliorer la situation des entreprises industrielles françaises.

Les principaux thèmes sont les suivants :

1) - Mise en valeur du rôle déterminant de l'Industrie comme principal moteur du développement et de création de valeur et d'emploi.

A cet effet, sensibiliser l'opinion (familles, enseignants, économistes, média ...) sur la qualité et la diversité des emplois dans l'Industrie.

2) – Ensemble de mesures contribuant à maintenir et développer sous contrôle de capitaux français – ou européen – les entreprises, privées ou publiques, en recherche de repreneurs ou de moyens de financer leur croissance :

- favoriser un meilleur drainage de l'épargne en direction du capital des entreprises françaises, grâce, notamment, à une plus grande mobilisation dans ce sens des acteurs du Capital-Investissement français privés (Banques, Cies d'Assurance, Fonds d'investissement), publics (CDC ...) ou mixtes,
- alléger la fiscalité sur la propriété des entreprises familiales et leur succession, encourageant ceux qui s'engagent dans le Capital et la gestion, ...

3) – Allègement réel des contraintes pesant sur les entreprises en matière de formalités sociales et fiscales ; augmenter les seuils fixés pour les procédures simplifiées administratives et fiscales - Développer les guichets uniques.

Alléger la part de la taxe professionnelle (ou de son substitut) supportée indûment par l'industrie.

4) – Renforcer les moyens de formation, initiale et continue, en ouvriers et techniciens d'étude et de production répondant aux besoins des entreprises industrielles en quantité et compétences, dans une concertation fructueuse entre enseignants et industriels.

5) – Encourager l'Innovation et la Recherche dans l'industrie, comme facteurs de dynamisation des entreprises et de création d'activités nouvelles.

A l'instar, par exemple, du secteur de l'automobile, premier contributeur à la Recherche (produits et procédés, services), qui y trouve les ressorts de sa réussite.

Actions dans différentes directions : renforcement des efforts de recherche dans de nombreux secteurs et dans les Régions (hors Ile-de-France) ; des résultats de la Recherche – dont les dépôts de brevets ; de la coopération entre Chercheurs/Enseignants et Industriels/Ingénieurs ; de la part de la recherche privée : 60 % seulement en France contre 70 à 80 % ailleurs, etc, ...

Innovation dans les différents domaines : technologique (dont biens d'équipement, bio et nano-technologies ...), environnement et commercial (synergie produits/services ...).

6) – Encourager les entreprises et les professions vers une meilleure coopération interentreprises (grandes entreprises–PME ou PME-PME), sur le marché intérieur et à l'exportation.

7) – Faciliter l'accès des investisseurs – particuliers ou non – aux placements dans le capital des entreprises :

- mieux adapter la fiscalité de l'épargne aux risques encourus,
- faciliter l'accès à l'offre de titres d'entreprises, tant sur le marché financier que pour les entreprises non cotées.

8) – Faciliter le financement du crédit bancaire aux entreprises en limitant pour les prêteurs les risques de contentieux pour « soutien abusif », « gestion de fait » ou « retrait non négocié ».

9) – de la part des Pouvoirs Publics :

- **redonner à l'Industrie** – et à la Recherche qui la précède ainsi qu'au Commerce Extérieur qui en élargit le champ d'action – **une position centrale dans l'organisation politique du pays**, en recréant, par exemple, un grand ministère chargé de l'ensemble de ces fonctions,
- mettre en place les outils statistiques permettant d'apprécier à leur juste mesure et sur une longue période l'effet des prises de contrôle par l'étranger en matière de pérennité des entreprises,
- **poursuivre la décentralisation des actions économiques** de l'Etat aidant à la création et au développement des entreprises en liaison avec les acteurs locaux : professions, chambres de commerce, etc ...
- **favoriser les rapprochements entre entreprises européennes**, afin d'enrayer les tendances actuelles de rachat par des groupes **non européens d'entreprises du continent** dont certaines particulièrement stratégiques pour l'économie ou la Défense.

* * * * *

ETUDE

I – LA SITUATION : Le « déclin » de l'industrie française se poursuit, contribuant à la stagnation de l'économie

• Alors que les entreprises françaises se placent parmi les leaders mondiaux dans plusieurs grands secteurs industriels : aéronautique, spatial, automobile, électronique professionnelle, sidérurgie, gaz industriels, ciments, luxe, ... qui représentent toutefois seulement 25 à 30 % de l'industrie, en production ou en effectifs (*I*), **la France souffre d'une baisse quasi continue, depuis une vingtaine d'années, de son potentiel industriel**, en particulier dans le secteur des biens d'équipement.

Parmi les 6 principaux pays industriels, elle se place, en effet (voir tableau de statistiques en annexe *a*) :

- en avant dernière position, avant la Grande-Bretagne, pour **l'évolution de l'emploi industriel** (moins 30% sur 25 ans) et **celle de la production**,
- en dernière position, pour **les effectifs industriels actuels par habitant**, le déficit relatif d'emplois étant compris entre 400.000 et 2 millions par rapport aux autres pays européens,
- en avant dernière position, en Europe, pour **le solde exportateur de biens**, avec une tendance à l'aggravation du fait, en particulier, qu'elle **ne produit plus suffisamment les biens d'équipement dont elle a besoin** pour elle-même et ne peut plus répondre à la demande croissante extérieure de ces biens.

Cette situation de contraction de l'industrie n'est certainement pas étrangère à deux autres phénomènes :

- **le maintien du chômage autour des 10 %** depuis les années 1985, malgré une amélioration en 2000/2002 ; ce qui place la France en dernière position parmi les 6 grands,
- **le recul de la richesse** du pays : sur la période écoulée 1990/2001, la France est passée de la 5^{ème} place, pour le PIB par tête, à la 15^{ème}, parmi les 18 premiers pays industriels dans le monde (l'U.E à 15 + USA + Canada + Japon) ; c'est également le pays qui a le plus reculé selon ce critère, car l'industrie est, en effet, la principale source de création de richesse.

En nombre d'entreprises, la France est en bonne position parmi les 200 premières entreprises industrielles européennes (33 entreprises sous contrôle national contre 25 pour la Grande-Bretagne et 28 pour l'Allemagne), mais elle en a 2 à 3 fois moins dans les catégories d'entreprises de taille plus réduite (moins de 6 md€ de C.A., ou 40 md€).

• Cette contraction de l'industrie est une cause déterminante de la stagnation de l'économie

Au delà de l'impact actuel sur le chômage, la baisse de l'industrie prive en effet l'économie du facteur de dynamisme qu'elle représente en tant que :

- **pourvoyeuse d'emplois** de qualification élevée et de nature variée répondant aux différents profils des demandeurs d'emplois (scientifiques, techniques, administratifs, manuels, ...),
- **fournisseur des biens matériels** qui - à côté des produits agricoles - représentent la moitié de la consommation des ménages, proportion inchangée depuis une dizaine d'années malgré l'avènement de nouveaux produits de loisirs ou de communication,
- moyen d'améliorer le solde de la **balance des échanges extérieurs** (+ 19 md€ en 2003 hors solde négatif de l'énergie) et de compenser notamment nos achats de pétrole, ce solde contribuant, par ailleurs, à préserver ou créer des emplois,
- lieu privilégié de **développement de la Recherche** (65 % de la Recherche nationale) et d'**amplification du progrès** des sciences et des techniques : les découvertes scientifiques, sans l'industrie pour les mettre en œuvre, présentent assez peu d'intérêt pour l'économie,
- apportant aux entreprises les **instruments de production et de recherche** qui conditionnent leur compétitivité,
- **principal client des services aux entreprises** (transport, intérim, conseil, ...),
- représentant, au total, avec les services qui lui sont liés, la **moitié de l'économie marchande** (hors administration).

voir nota en page 13

II - Les CAUSES du DECLIN des ACTIVITES INDUSTRIELLES

II. 1 - Causes touchant toutes les entreprises françaises

- outre les contraintes souvent dénoncées qui pèsent sur les entreprises françaises (du fait des excès de dépenses publiques - 53 % du PIB, en hausse de 5 % sur 10 ans -, et de réglementation paralysante, ...) mais dont les pays d'Europe du Nord semblent toutefois s'accommoder puisqu'ils bénéficient d'une production industrielle très supérieure à la nôtre et d'un chômage très inférieur, alors qu'ils supportent des dépenses publiques parfois plus importantes que les nôtres,

- **la France souffre de handicaps qui lui sont propres** : durée du travail annuelle la plus faible de tous les pays développés, sauf l'Italie (voir annexe statistique), **taux d'emploi** dans la population en âge de travailler le plus faible d'Europe, hormis l'Italie, l'Espagne et la Grèce et **insuffisance de coopération interentreprises**, entre grandes entreprises et PME, notamment, ou entre PME elles-mêmes, et difficulté de concilier concurrence et coopération, etc ...

II. 2 – Causes plus spécifiques au secteur de l'industrie

a) les distorsions de concurrence émanant des pays à bas salaires : PVD et PECO (pour ceux-ci les écarts des salaires tendent cependant à se réduire : rapport de 1/5 en 1990 et de 1/3 en 2002) ; mais ce handicap ne touche pas plus les entreprises françaises que les autres,

b) une défiance irraisonnée de l'opinion (parents, enseignants, politiques, économistes ...) vis-à-vis de l'industrie, source de pénibilité, de pollution, d'accidents, voire de chômage du fait des licenciements et délocalisations !

c) une ambiance de fatalisme, vis-à-vis de ces délocalisations, dont on ne pourrait maîtriser le mouvement alors que des actions concertées peuvent permettre d'en limiter les conséquences sur l'emploi, voire d'en tirer des avantages à terme ... Quant à l'industrie française, elle souffre plutôt de transferts d'activités vers des pays développés (*cf annexe b*).

d) surtout, dans le cas de la France : un manque d'intérêt des épargnants et du secteur financier vis-à-vis de l'industrie : les entreprises – qui souffrent souvent d'insuffisance de fonds propres (2) - ne trouvent pas auprès des établissements financiers tous les concours en capital ou financement à long terme dont elles ont besoin pour accompagner leur croissance, organiser leur succession, supporter leurs incidents de parcours ou éviter une prise de contrôle inamicale étrangère.

Ces établissements (Banques ou Compagnies d'Assurance) ne semblent plus, en effet, s'intéresser à l'investissement en capital dans l'industrie. Leur contribution annuelle est de l'ordre de 1 à 1,5 md€ seulement sur des besoins de 5 à 6 md€.

Il en résulte qu'une **proportion croissante d'entreprises sont amenées** – sauf à stagner ou disparaître – à **passer sous contrôle de capitaux étrangers** (l'annexe « b » donne une vue d'ensemble de la pénétration de capitaux étrangers dans les secteurs industriels, hors aéronautique, construction automobile et sidérurgie. L'annexe « d » présente sept exemples sur le caractère déterminant du contrôle du capital pour le devenir des entreprises).

Une statistique sur les 200 principales entreprises industrielles et de services implantées en France montre qu'elles se répartissent en trois fractions comparables pour le **contrôle du capital** :

- un tiers d'entreprises **publiques** (20) ou **familiales** (45) (3),
- un tiers d'autres entreprises privées **sous contrôle français** (65) pour le management ou le capital,
- un tiers d'entreprises **étrangères** (70).

Pour l'industrie elle-même, les entreprises sont déjà contrôlées, pour plus de la moitié, par des capitaux étrangers, sauf les plus petites, mais elles sont souvent sous-traitantes des plus grandes.

Cette pénétration étrangère des capitaux est un phénomène tout à fait propre à la France (10 à 25 % dans les autres pays, y compris la Grande-Bretagne).

Elle présente avantages et dangers pour l'économie :

• **avantages** pour les entreprises rachetées : survie ou occasion de développement, d'accession à un marché élargi et à des capacités d'innovation nouvelles ; et pour l'économie : les entreprises étrangères ont créé ces dernières années environ 1/3 des emplois nouveaux sur le territoire,

• **dangers** pour leur avenir du fait que les choix stratégiques (type d'activité dans la recherche, la production ou le commercial, ...) dépendent de centres de décision hors frontières tenant souvent peu compte des intérêts de l'économie locale française, notamment lorsqu'il s'agit d'arbitrer entre différents sites industriels en surnombre, ce qui est généralement le cas dans l'industrie du fait des progrès de productivité. Des exemples de restructurations – parfois brutales – sont cités presque chaque semaine.

e) **les effets des déclarations des nombreux « conseillers »** (analystes financiers, agences de notation, représentants d'actionnaires minoritaires ...) en direction des dirigeants d'entreprises leur demandant une plus grande « production de valeur » à court terme pour l'actionnaire ou une meilleure « visibilité » pour les investisseurs, incitant ainsi au **recentrage des sociétés sur leur « cœur de métier »** (recentrage souvent préjudiciable à l'essor du secteur industriel (4)) ou au **rachat de leurs propres actions** (au détriment de leurs capacités de recherche ou de développement).

f) le système actuel des **procédures judiciaires de redressement et liquidation des entreprises en difficulté** qui ne favorise pas suffisamment la sauvegarde du capital industriel : en France, 90 % des mises en règlement judiciaire se terminent par une liquidation.

Selon certains, des administrateurs judiciaires seraient ainsi responsables – pour incompétence ou légèreté – de la liquidation plutôt que du redressement des firmes concernées tout en bénéficiant indûment du produit de la vente des actifs, au détriment de l'avenir des entreprises et de l'emploi. Ces comportements ont été notamment dénoncés dans un rapport de 1998 de l'Inspection Générale des Finances et de l'Inspection des Services Judiciaires.

III – LES RECOMMANDATIONS : comment dynamiser et développer le potentiel industriel français dans le contexte européen

III.1 – Mesures intéressant les entreprises : fiscalité, investissement en capital, réglementation

a) **Soutenir les entreprises à contrôle familial** qui sont – dans l'ensemble – beaucoup plus performantes que les autres (valeur boursière en hausse de plus de 50 % sur celle des autres catégories sur 10 ans) – probablement parce que moins dépendantes de pressions extérieures sur les choix financiers ou stratégiques faisant fi de leur pérennité :

→ à cet effet : faire aboutir les mesures en étude depuis longtemps (5) pour **une fiscalité sur la propriété des entreprises familiales et la succession** encourageant ceux qui s'engagent à se maintenir dans le capital ou la gestion – qualité trop rare aujourd'hui – avec la recherche d'un compromis entre les fiscalités ISF et droits de succession favorisant le développement des entreprises.

b) **Entreprises du secteur public**, dont celles du secteur industriel stratégique, par exemple : THALES, SNECMA, AREVA, SNPE :

→ veiller à éviter les prises de contrôle par l'étranger à l'occasion des privatisations, grâce à une meilleure mobilisation des investisseurs français en Capital, comme pour les entreprises privées (§ c, ci-dessous),

→ **favoriser les alliances au sein de l'Europe** afin de freiner le rachat par des capitaux non européens de firmes telles que les deux principaux motoristes avion et spatial encore européens : SNECMA et ROLLS-ROYCE après la perte des deux autres : FIAT AVIO et MTU (Allemagne) repris par des groupes américains.

c) **Entreprises privées encore contrôlées par des capitaux ou un management français : renforcer les moyens d'investissement en Fonds propres** dans les entreprises, en améliorant le drainage vers les firmes nationales des disponibilités financières françaises (6), avec l'objectif de doubler le volume de Capital Investissement d'origine française (passer de 2md€ par an à 4 md€) afin de renforcer la proportion des investissements français privés qui n'est actuellement que moitié de celle des investissements étrangers. Cela peut s'obtenir :

→ soit **par un accroissement significatif des interventions des institutionnels financiers privés** (Banques, Cies d'assurances ...) **dont la prudence vis-à-vis de l'industrie ne semble toutefois pas s'atténuer**, alors que les capitaux étrangers continuent de s'investir en France pour profiter des compétences de sa main d'œuvre et de ses atouts géographiques : un exemple récent : ATMEL, un des grands groupes US des semi-conducteurs, a décidé d'investir en France la moitié de sa recherche, dont 125 millions d'€ en 2004,

→ soit **par la poursuite du renforcement des Fonds d'investissement français (7)** (en Capital-Risque/Création, Développement, Succession, ...) : avec **l'accompagnement des « catalyseurs » publics, parapublics ou associatifs** : ANVAR et BDPME (en cours de regroupement), CDC, Collectivités locales, CCI, Réseau Entreprendre, F.I.R., Business Angels (réseau en forte croissance), ...

→ et **grâce au développement des apports d'investisseurs privés** attirés par des dispositions fiscales incitatives (voir III.3, ci-après : mesures intéressant les investisseurs en capital).

→ ce renforcement du contrôle du Capital d'origine française devrait contribuer à **améliorer la stabilité du management et sa capacité à gérer dans la durée**.

d) encourager les concours bénévoles de dirigeants récemment retraités, ou ayant des disponibilités de temps, pour accompagner les chefs d'entreprises en création, reprise ou développement, dans la ligne de ce que font déjà certains réseaux d'aide aux PME (FIR : France Initiative Réseau ; PARE : Administrateurs et Repreneurs d'entreprises ; France Angels, etc ...), et en s'inspirant, par exemple, du système de la SBA américaine (Small Business Administration). Ces accompagnateurs pouvant aussi participer au Capital des entreprises suivies.

Remarque concernant les échanges de capitaux entre la France et l'étranger :

Il y a lieu de s'interroger sur les raisons et les impacts sur l'économie de ces échanges :

- d'une part, pourquoi présentent-ils un tel déséquilibre, avec un **solde exportateur de capitaux de 55 md€ par an** (moyenne sur les 4 années 1999-2002), soit l'équivalent des $\frac{3}{4}$ de l'épargne financière française (8) ?

- d'autre part, sur **l'impact de ces sorties de capitaux sur l'économie française** :

- elles sont utiles lorsqu'elles permettent aux entreprises de grossir à l'étranger pour renforcer leur position sur le marché ou prévenir des OPA hostiles ; exemples récents : Renault/Nissan, Lafarge/Blue Circle, AXA/Japon, l'Air Liquide/Messer, Sanofi/Aventis, BNP : achats en Europe et USA (8 md€ en 2000/2003), ...

- mais d'intérêt moins évident lorsqu'elles se placent en titres de dettes étrangères, dont celles des USA, par exemple, au risque d'aider – indirectement – certains groupes américains à racheter les entreprises françaises qui les intéressent, ou dans des investissements à risque à l'étranger (exemple : ENRON).

e) En ce qui concerne les charges et formalités pesant sur les entreprises :

- poursuivre – sans relâche – les actions d'allègement des dépenses publiques et des contraintes pesant sur les entreprises, dont les restrictions d'horaires, afin de rééquilibrer les conditions de compétitivité vis-à-vis des entreprises étrangères,

- accélérer les simplifications administratives ; exemples :

- le Titre Emploi-Entreprise (TEE) pour les TPE (entreprises < à 20 salariés),

- fiscalité et procédures comptables pour les petites PME (< à 50 salariés) : mettre en place à leur intention un système dérivé des **Centres de Gestion Agréés** des professions libérales ; relever fortement (2 à 3 fois) les seuils donnant droit au **régime d'imposition fiscale simplifié** (seuil actuel de 763.000 €, soit 5 MF, seulement, en chiffre d'affaires)(9),

- en ce qui concerne la Taxe Professionnelle (TP), laquelle pèse lourdement sur les entreprises industrielles, autant en moyenne, que l'impôt sur les Sociétés :

- quelle que soit la solution retenue pour son remplacement ou sa transformation, il importe :

- d'une part, d'en simplifier les modalités de détermination et de versement (procédure actuelle échelonnée sur 2 ou 4 années et comportant jusqu'à cinq opérations administratives annuelles),

- d'autre part, d'établir une plus juste répartition de la Taxe entre les secteurs d'activité : il n'est pas normal que les entreprises du secteur industriel supportent actuellement en moyenne **deux fois plus** de charge de TP que celles des autres secteurs, alors qu'elles sont beaucoup plus exposées à la concurrence extérieure et qu'elles contribuent par leurs exportations à assurer l'équilibre de la balance des échanges de biens et services, tourisme mis à part.

III . 2 – Promouvoir l'Innovation et la Recherche, comme facteurs de « dynamisation » des entreprises existantes et de création d'activités nouvelles

- Rappel de données sur l'innovation :

- il y a deux catégories principales :

- l'innovation sur le **produit** : introduction de première mise sur le **marché**,

- l'innovation sur les **procédés** (méthodes, production, services ...) : introduction de procédés nouveaux **dans l'entreprise**,

- sur la période enquêtée 1998/2000, ces catégories d'innovation se répartissent, grosso modo, sur 35 % des entreprises pour le produit (dont 30 % des entreprises < 250 personnes et 60 à 75 % des plus grandes), 25 % pour les procédés et 40 % pour les 2 catégories,

- selon des proportions assez différentes selon les branches d'activité : en tête, notamment : pharmacie, chimie et composants électroniques.

La démarche d'innovation est vaste : **la recherche** (en interne ou externe) sur les produits, les procédés, la gestion, puis **le développement** : prototypes, industrialisation ; **les moyens de financement** et les actions d'accompagnement en matière de Qualité, Gestion des Connaissances, etc, ...

AGREP - Etude

- L'annexe « c » fournit quelques statistiques sur la Recherche d'où il ressort que :

→ la France se situe (chiffre de 2001) dans la moyenne des pays industriels :

- dépenses de recherche : 2,2 % du PIB (2 à 3 % ailleurs),
- nombre de chercheurs : 177.000 (dont 68.000 dans l'industrie), soit 0,7 % de la population active

(0,55 à 1 % ailleurs),

- mais présente des écarts significatifs sur certains points, notamment :

- part de la recherche privée plus faible qu'ailleurs : 60 % contre 70 à 80 %,
- dépôt de brevets en Europe : 2 à 3 fois moins que dans les pays les plus industrialisés,
- un déséquilibre selon les branches : 2 fois plus, à production égale, dans les 4 branches, Automobile, Aéronautique, pharmacie et chimie, qu'ailleurs ; et selon les régions : 2 fois plus en Ile-de-France et Rhône-Alpes que dans les autres régions françaises, à population égale.

Commentaires et orientations

a) Si la France se trouve dans la moyenne des pays industriels pour **les efforts de Recherche**, des améliorations devraient être faites dans plusieurs directions :

→ **un renforcement de la recherche** :

- dans les branches à forte demande potentielle : en particulier les biens d'équipement et le secteur des bio et nanotechnologies qui n'apparaissent pas encore dans les statistiques officielles industrielles,

- dans le secteur privé, pour passer de 60 % des dépenses de Recherche actuellement réalisées à 70 ou 80 % comme dans les autres pays industriels,

→ **une meilleure diffusion des efforts de recherche** :

- du secteur public (CNRS ...) vers des valorisations – rémunérées - dans le secteur privé,

- dans l'ensemble de l'industrie où 75 % du secteur (total industrie, hors Automobile, Aéronautique, Pharmacie et Chimie) ne représentant qu'environ 40 % des dépenses de recherche et 55 % des effectifs de chercheurs,

- sur le territoire, où Ile-de-France et Rhône-Alpes bénéficient de 60 % des dépenses de recherche, soit plus de 2 fois plus que le poids de leur population ; les développements devraient privilégier les autres régions,

→ **une amélioration sensible du taux de découverte** : mesuré par le nombre de brevets déposés, le taux français se situe autour de la moitié de celui des pays européens industrialisés, à dépenses de recherche égales.

b) Sur un autre plan celui des **relations entre Centres de Recherche et Industrie** : il y aurait lieu de développer les occasions de rencontre et de coopération entre les deux milieux clés de l'économie : celui des chercheurs (en laboratoire ou université, souvent enseignants) et celui des ingénieurs et techniciens de l'industrie.

Cela concerne les entreprises, les professions, les organismes de recherche ainsi que, notamment, les structures de rencontre existantes telles que les Associations d'anciens des grandes Ecoles ou Universités, qu'il y aurait probablement lieu de mieux mobiliser à cet effet.

III . 3 – Encouragement à l'investissement en capital dans l'Industrie

Les mesures proposées pour améliorer le financement des activités industrielles visent à inciter les investisseurs à prendre des « risques », tout en les aidant à en limiter l'impact et à améliorer la rétribution espérée.

1 – Pour les entreprises cotées, les mesures préconisées sont :

- améliorer la crédibilité des marchés financiers : restaurer la confiance et la qualité de l'information,
- obtenir des analystes financiers de nuancer leurs appréciations sur les publications trimestrielles des sociétés cotées, avec recoupement sur les 12 mois précédents,
- adapter la fiscalité en fonction des risques encourus,
- rendre plus aisé et moins coûteux l'accès à l'ensemble des OPCVM de la place,
- développer une épargne longue investie en actions (fonds de retraite et d'épargne, ...)
- veiller à la modération des coûts de gestion et des prélèvements de gains de la part des gestionnaires.

2 – Pour les entreprises non cotées et les entreprises nouvelles :

a) Améliorer le statut personnel de l'investisseur par les mesures suivantes :

- déductions fiscales liées à l'investissement, sous condition de durée, afin d'assurer la stabilité du capital de l'entreprise,
- pour les entreprises nouvelles et sous réserve d'un pourcentage de participation maximum, exonérations des dividendes sur une période longue (10 ans),
- pour les minoritaires et s'agissant d'entreprises nouvelles, exonération de l'assiette de l'ISF, pendant une durée de 10 ans sous réserve de détention continue,

- pour les entrepreneurs ou associés majoritaires, mise au point d'un paiement échelonné des droits de succession, avec possibilité de régler par anticipation, avec un taux réduit en vue de leur valorisation dans l'industrie,
 - dispositions accompagnées d'une formule d'exonération d'ISF pour les héritiers minoritaires, sous réserve de la poursuite d'activité.
- b) Pour l'organisation collective :
- création d'une bourse interne facilitant le rachat de parts entre actionnaires,
 - introduction plus ou moins importante de ce type d'investissement dans les contrats d'assurance-vie notamment, par le biais de financements dits « mezzanine » moins risqués qu'une participation au capital,
 - développement des SUIR (Société Unipersonnelle d'Investissement à Risque),
 - encourager les banques à investir en fonds propres d'entreprises ou en crédits de fonctionnement, grâce à un encadrement des notions de « soutien abusif », de « gestion de fait » ou de « retrait non négocié », en contrepartie d'une plus grande souplesse dans l'octroi des crédits.

III . 4 – Mesures intéressant l'emploi dans l'industrie

- **orienter la fiscalité dans un sens favorable au maintien de l'emploi**, exemples :
 - récemment, suppression du poste salaires dans le calcul de la TP,
 - réduction de la taxe sur les salaires,
- à propos des demandeurs d'emploi :
 - ne faut-il pas améliorer l'information sur le nombre de sans emplois (plutôt 4 millions – ou plus - au lieu des 2,5 millions officiels, compte tenu des Rmistes et divers) ?
 - **renforcer l'aide au retour à l'emploi** pour ceux qui en sont capables : développer la coopération entre les organismes officiels : ANPE, UNEDIC, dispositifs locaux d'insertion, ... et les associations de proximité (aidées de bénévoles) pour **l'accompagnement personnalisé des chômeurs**, poursuivre la simplification des procédures et **améliorer l'accueil** dans les bureaux concernés,
 - renforcer les actions pour le maintien de l'employabilité : CIF (congé individuel de formation), gestion des connaissances dans les entreprises, **sessions de formation** pour les demandeurs d'emploi **orientées vers les besoins du marché**,
- **réhabiliter l'image de l'industrie** et le travail en entreprise, administratif, technique et professionnel : rôle de l'Enseignement, des Médias, des Associations d'anciens des écoles professionnelles, d'ingénieurs et d'universités vis-à-vis des jeunes scolaires en recherche d'orientation ; développer fortement la formation en alternance.

III . 5 – Rôle des pouvoirs publics, aux niveaux national et européen

Remarque : dans le contexte d'accroissement de la concurrence entre pays, lié à la mondialisation, l'idée de « **politique industrielle** », bannie depuis une quinzaine d'années en France (10) – et à Bruxelles – retrouve sa pertinence, d'autant que certains pays, dont les Etats-Unis, ne se privent pas d'appuyer plus ou moins officiellement leur industrie : crédits de recherche massifs dans les secteurs innovants : NTIC, Nanotechnologie, Biotechnologie, ... ; commandes publiques importantes, par le biais de la Défense notamment ; restrictions douanières ; limitation d'entrée au capital d'entreprises considérées comme stratégiques, ...

a) **Replacer le secteur industriel au centre du système économique** en tant que principal créateur de biens et d'emplois, associé à son environnement : Recherche en amont, Services à l'industrie en aval, dont le Commerce extérieur,

→ dans cet esprit, ne faudrait-il pas redonner à l'industrie une position centrale dans l'organisation politique du pays en recréant, par exemple, un « **Ministère de la Recherche, de l'Industrie et du Commerce Extérieur** », dégagé des fonctions "Finances " et "Education nationale", essentielles certes, mais qui n'ont pas à prévaloir sur le noyau central.

→ **promouvoir au niveau européen une politique industrielle** favorisant l'avènement de groupes européens – non seulement autour de grands groupes leaders dans certains secteurs (groupe AIRBUS, par exemple) - mais encourageant les partenariats ou fusions entre entreprises européennes, sans excès de formalisme vis-à-vis des risques d'atteinte à la concurrence (cf : interdiction de la fusion Schneider-LeGrand), dans un marché de dimension mondiale.

b) Parmi les mesures d'allègement des charges, prévoir des **exemptions fiscales ou sociales sur les éléments de la Recherche privée** : taxes et charges sur salaires du personnel chercheur, TP sur les investissements, impôts sur les bénéfices éventuels des structures de recherche des entreprises, fiscalité adaptée pour les revenus des chercheurs provenant de leurs inventions, ...

c) Poursuivre la **décentralisation des actions économiques** en liaison avec les services décentralisés de l'Administration (DRIRE, DRCE, ...) en vue de la **création ou du développement des entreprises**, avec la mise en place à chaque fois que possible de **structures locales de partenariat professionnel**, à l'instar de certains "**districts industriels**" français ou italiens, associant grandes et petites entreprises dans des actions concertées et d'entraide en matière de formation, organisation, gestion, innovation ou exportation, comme cela existe déjà dans certaines régions et secteurs professionnels ; apports de conseil également pour organiser, en cas de besoin, des **délocalisations** le moins destructrices d'emploi possible.

Inciter les collectivités locales à une meilleure consommation des fonds d'aide d'origine européenne dont une forte proportion reste parfois inutilisée.

d) **Commerce extérieur** : les entreprises françaises bénéficient d'un dispositif efficace de soutien à l'export : assurance (prospection, crédits ...), accueil à l'étranger (réseau des Postes Economiques), appui en personnel (VIE : Volontaires Internationaux en Entreprise) ; incitation à la coopération entre Grandes et Petites entreprises (Partenariat/France) ; décentralisation en Région (moyens des DRCE, ...), ... :

→ **sensibiliser les PME à ces moyens de soutien public** ; meilleur équilibre entre soutien aux grandes entreprises et aux PME, ...

→ on soulignera l'initiative récente de la délégation à un grand réseau bancaire national de la gestion de certaines aides publiques en commerce extérieur : assurance prospection et dispositif « VIE », notamment.

e) **Regroupement d'entreprises au niveau européen**

Il y a encore peu de groupes multinationaux européens : EADS, AVENTIS (devenu récemment SANOFI-AVENTIS), ST Microelectronics, ABB, ALTADIS, essentiellement, pour les plus connus :

→ veiller à faciliter les rapprochements européens, plutôt que l'éclatement du potentiel industriel du continent, en particulier vers les Etats-Unis, notamment dans les secteurs d'avenir : l'aérospatial (déjà fait pour moitié pour les moteurs), l'automobile où plus d'un tiers des équipementiers opérant en Europe sont américains, la biotechnologie, la pharmacie, l'électronique, l'informatique, ...

→ promouvoir et mettre au point les **textes sur le statut d'entreprise européenne**, prévoyant, notamment **des dispositions de mise en sécurité des entreprises en difficulté passagère**, inspirées, par exemple, du « Chapter eleven » américain.

f) **Etude sur la pénétration étrangère de l'Industrie**

Afin d'éclairer la question controversée des avantages/inconvénients – évoqués en III . 1,c) - du rachat par l'étranger d'entreprises françaises :

→ lancer une étude - auprès de l'INSEE ou du SESSI, par exemple - sur l'évolution des entreprises industrielles rachetées par des capitaux étrangers au cours des 5 à 10 années écoulées :

- situations d'origine et actuelle, avec analyse du contenu des activités maintenues ou développées en recherche ou production : effectifs, chiffre d'affaires, volume d'import-export, ...

- sur un échantillon de 100 à 200 firmes de différents secteurs et de différents pays acheteurs de ces firmes,

- avec comparaison par rapport à des firmes de même secteur restées propriété de capitaux français.

Le concours d'anciens dirigeants des secteurs étudiés mériterait d'être recherché à cet effet.

* * * * *

Nota

- (1) Effectif de l'industrie manufacturière française : environ 3 millions d'emplois en 2003 (contre 4,5 millions en 1980 et 3,7 en 1990) dont 850.000 dans les secteurs leaders cités. Autres secteurs performants en France : ceux des IAA, du BTP et de l'énergie, mais hors Industrie proprement dite ; ou ceux de la Chimie ou de l'Industrie ferroviaire, par exemple, mais contrôlés à plus de 60 ou 70 % par des capitaux étrangers.
- (2) Dans l'industrie, les fonds propres (capitaux propres + réserves + provisions) varient entre 3 et 6 mois de Chiffre d'Affaires. Parmi les causes d'insuffisances de Fonds propres, les PMI citent souvent l'impact du crédit interentreprises (créances clients moins dettes fournisseurs) qui atteint jusqu'à 2 mois de CA, ou plus, immobilisant ainsi une part importante des Fonds propres et accentuant leurs difficultés de trésorerie.
- (3) 43 % des entreprises du CAC 40 sont patrimoniales : taux record en Europe où les taux des indices correspondant au CAC français varient entre 8 % (G.B.), 17 % (Allemagne) et 27 % (Italie).
Par contre, parmi les entreprises privées françaises du CAC non patrimoniales, beaucoup sont détenues partiellement par des capitaux étrangers, à hauteur d'environ 50 % en moyenne.
- (4) Recentrage préjudiciable à deux titres :
 - pour les entreprises elles-mêmes, qui ne peuvent équilibrer les aléas de leurs métiers trop homogènes,
 - pour l'économie, car la France manque – à la différence des autres pays industriels – d'entreprises diversifiées capables de s'intéresser à celles en recherche d'alliance ou de repreneur dans des secteurs d'activité voisins (voir annexe c : « Panorama des groupes européens »).
- (5) Propositions de l'ASMEP d'Yvon Gattaz ; loi Dutreil pour les PME, ...
- (6) Les disponibilités financières françaises sont parmi les plus abondantes des pays développés : 80 à 95 md€ par an (épargne financière des ménages 70 à 80 md€ et bénéfices nets du secteur financier : 15 md€).
De l'ordre de 2 md€ seulement de ces sommes (2%) sont apportés aux Fonds propres d'entreprises, petites ou moyennes jusqu'à 1.000 ou 2.000 salariés, sur un total annuel investi de 5 à 6 md€, hors marché financier (bourse) ; ces apports étant réalisés soit directement de la part d'investisseurs institutionnels ou privés, soit par le biais de **Fonds spécialisés en Capital-Investissement**.

Sur les 5 années 1999-2003 : 30 md€ ont ainsi été investis dans les Fonds propres d'entreprises - dont les 2/3 d'origine étrangère (USA, GB, Hollande, Suisse, ...) - en provenance de banques (55 %), fonds de pension (22 %), particuliers (11 %), secteur public et divers. Il y a lieu, à ce sujet, de signaler la confusion faite assez généralement entre Fonds d'Investissements (ou Capital-Investissement) et **Fonds de pension**, lesquels alimentent environ 20 % seulement de ces Fonds d'investissement et n'interviennent pas directement dans la gestion des entreprises bénéficiaires. Il est excessif d'affirmer – comme beaucoup d'observateurs le font – que l'insuffisance de Fonds de pension français explique le déficit en Capital-Investissement d'origine nationale.

L'assurance-vie est le principal moyen de placement de l'épargne à long terme : en 2003 la récolte a été d'environ 60 md€, ce qui représente un stock cumulé de 780 md€ (un demi-PIB) – Une proposition du Sénat prévoit d'utiliser un ou quelques % de ce placement pour alimenter les Fonds d'investissement ; il y a lieu d'en retenir l'idée malgré l'opposition des milieux d'Assurance..
On rappellera que, contrairement à l'avis de certains institutionnels français, l'activité de Capital-Investissement peut être très profitable, à condition de mettre en place une organisation en conséquence.
- (7) Parmi les fonds de Capital-Investissement français, on peut citer : ceux du secteur public : la CDC et ses filiales, la BDPME, l'ANVAR ... ; dans le secteur privé ou mixte : Wendel-Investissement, FIMALAC, Lazard, PAI Partners, Natexis Private, Equity, AXA Invest, les FCPI (Fonds Communs de Placement en Innovation), Fonds de proximité.
- (8) On notera à ce sujet que **la France détient un ensemble de records peu enviables et d'apparence complémentaire** : n° 2 mondial des exportations de capitaux, après Etats-Unis ou Grande-Bretagne selon les années ; n° 1 mondial de pénétration étrangère dans les entreprises ; n° 1 des principaux pays développés en taux de chômage.
- (9) De façon générale refondre et simplifier réellement la réglementation administrative et fiscale touchant les petites entreprises, de manière à en réduire fortement les coûts de gestion, sans nuire aux exigences de transparence et de sincérité ; et malgré l'opposition de certaines professions de conseil qui vivent parfois au détriment de la santé des entreprises pour des tâches inutilement sophistiquées (exemple des contestations actuelles vis-à-vis du Titre-Emploi-Entreprise).
- (10) On notera, pour mémoire, que la majorité des grands secteurs où la France se trouve aujourd'hui parmi les leaders mondiaux ont été, dans un passé plus ou moins récent, développés ou soutenus (parfois lourdement) par des concours publics.

md€ : milliard d'Euros

STATISTIQUES DES 6 PRINCIPAUX PAYS INDUSTRIELS *

(sources : Eurostat, SESSI, INSEE, ...)

md€ = milliards d'Euros

	Population en millions (2001)	Effectifs industriels hors BTP (2000) en millions	Effectifs par 100 habitants (2000)	% de l'industrie dans l'emploi	Evolution (%) emploi indust. 1973/1997	Production industrielle en valeur variation 1973/2000 (Estimation - %)	Echanges industriels extérieurs (2000) en md€		Taux de chômage (2003)	Durée annuelle du travail (en heures)
							Export **	solde exp. - Imp.		
France métropole	59,5	4.440	7,4	19,3	- 30	+ 40	340	+ 13	9,5	984
Allemagne	82	8.780	10,7	23	- 25	+ 60	560	+ 115	8,5 (ouest)	1014
Grande-Bretagne	59,5	4.830	8,1	20,2	- 42	+ 22	280	- 73	3,5	1222
Italie	58	4.900	8,4	22,2	- 21	+ 55	247	+ 26	8,5	889
Etats-Unis	275	20.500	7,6	16	+ 2	~ 90	1305	- 400	6	1312
Japon	127	15.000	11,8	23	+ 10	> 100	530	+ 60	5,5	1340
Rang de la France			6/6	5/6	5/6	5/6	2/4 en Europe	3/4 en Europe	6/6	5/6

** tous secteurs industriels pour l'Europe
toutes activités pour E.U et Japon

- concernant l'ensemble de l'Industrie, y compris IAA (Industrie agro-alimentaire) et énergie, mais hors BTP

SOCIETES et ACTIVITES FRANCAISES REPRISES par des GROUPES ETRANGERS

Quelques exemples (1) de reprises intervenues au cours des années écoulées

Secteurs d'activités (X % = proportion du nombre d'entreprises du secteur sous contrôle étranger (2))	PAYS des groupes ACQUEREURS
1 - EQUIPEMENT INDUSTRIEL (pour les usines, les chantiers, l'agriculture, les transports)	
- RENAULT : filiales automation (machines-outils), agriculture (tracteurs...), véhicules industriels (RVI : camions, cars, bus),)	Italie, Suède, Allemagne
- Industrie ferroviaire (80 % sous contrôle étranger), dont MATRA (Val), CSEE (signalisation), ANF Industrie, SPIE, POMAGALSKI, ALSTOM (environ 50 % avant plan de restructuration),)	Italie, Canada, Allemagne G.B., USA
- Moteurs diesel de puissance : SEMT, SACM, SULZER, ... (90 %),	Allemagne, Finlande
- Matériel de Travaux Publics et manutention (90 %) dont POTAIN (grues de chantier), POCLAIN, FENWICK, NFM (tunneliers), ...)	Allemagne, USA, Japon
- Equipements de production (machines pour tous secteurs : mécanique, soudage, papier, textile, imprimerie, sidérurgie, verrerie, chimie, pétrole, ...): 80 à 90 %,)	Allemagne, Italie, USA Japon, Suède
- En particulier : équipements pour secteurs où le marché français est très porteur, parmi les premiers mondiaux : agriculture, agro-alimentaire, BTP, ... : 70 à 90 %,	
- Equipements automobiles et sous-traitance : 70 à 75 %,)	Suisse, Italie, Allemagne, Japon, Suède
- Véhicules industriels (camions, bus, ...): 90 à 95 %, dont RENAULT.)	
2 - ELECTRONIQUE, INFORMATIQUE, BUREAUTIQUE, MATERIEL de LABORATOIRE : 80 à 90 % , dont :	
- ALCATEL : vente des 15 usines de production d'équipement,	USA, Japon, Corée, Singapour
- SAGEM : électronique auto,	USA
- Matériel informatique, machines de bureau, ...	Divers
- Equipement médical (dont CGR : imagerie médicale),	USA, Allemagne
- GEMPLUS : inventeur et n° 1 mondial de la carte à puce,	USA, Allemagne
- Batteries électriques : SAFT (matériel haut de gamme), ex- filiale d'ALCATEL, ...	G.B.
3 - INDUSTRIE CHIMIQUE et PHARMACEUTIQUE : 50 à 60 %	
4 - MATERIAUX : à côté des grands groupes français (St GOBAIN, LAFARGE) :	
plus de 50 % ; dont bois, papier : 70 à 80 % (dont Montgolfier, Condat, Darblay, Canson, La Rochette, Cellulose du pin ...), peintures : 80 % (dont Ripolin, Valentine ...).	Suède, G.B., Espagne, USA, Canada, Irlande
5 - EQUIPEMENT de L'HABITAT et des PARTICULIERS : 70 à 90 % :	
- ménager (produits blancs) : totalité, sauf SEB ; dont BRANDT (Italie puis Israël), DE DIETRICH, ...)	Italie, Allemagne, Pays-Bas Israël, Suède, USA, Espagne
- sanitaire, sécurité, chauffage, ascenseurs, mobilier,)	Allemagne, USA, G.B., Japon, Suède
- bricolage, jardinage, sports (ADDIDAS-SALOMON...), motos, musique,)	
- Electronique grand public (téléphone, photo, TV, lecteurs ...), sauf THOMSON et SAGEM.	Japon, Corée, Pays-Bas, Finlande, Suède
6 - REMARQUE : situation analogue dans certains services non financiers de qualification élevée, par exemple :	
- les opérateurs de tourisme : 70 % du Chiffre d'Affaires ; et, dans la croisière : 0 paquebot français sur les 200 en service dans le monde ...	
- l'intérim, les grands cabinets juridiques et comptables ...	
7 - GLOBALEMENT	
Malgré la présence forte de la France dans une dizaine de secteurs : aéronautique, automobile, électronique professionnelle, sidérurgie, etc ... qui représentent environ 25 % de son potentiel industriel, l'ensemble de la production manufacturière nationale se trouve, pour plus de la moitié, sous contrôle de capitaux étrangers : situation unique parmi les pays dits industriels.	
Observation : les reprises de sociétés donnent souvent lieu, à terme plus ou moins rapproché, au transfert d'activités vers les pays des repreneurs. Les « délocalisations » correspondantes ne se font pas vers des pays en développement, contrairement aux affirmations trop souvent émises.	

* * * * *

(1) Parmi des sociétés connues mais dont on ignore souvent qu'elles sont contrôlées par l'étranger.

(2) Entreprises dont le capital est contrôlé par une majorité relative de participation étrangère de plus de 20 %.

**PANORAMA des PRINCIPAUX GROUPES INDUSTRIELS EUROPEENS
dans les SECTEURS des BIENS d'EQUIPEMENT et BIENS INTERMEDIAIRES**

FAIBLESSE de l'INDUSTRIE à CAPITAUX FRANÇAIS dans le SECTEUR des BIENS D'EQUIPEMENT :
GROUPES PEU NOMBREUX ET PEU DIVERSIFIES

Présentation des tableaux statistiques I et II ci-joints

RESUME

- France en **6^{ème} position** seulement (en chiffre d'affaires et emplois, rapportés à la population) sur les 11 premiers pays industriels européens.
- **Retard provenant du secteur des biens d'équipement** : le potentiel d'entreprises à capitaux français est **moitié** de celui de l'Allemagne ou de l'ensemble des 7 petits pays européens (Belgique, Pays-Bas, Scandinavie, Suisse, Irlande : population équivalente à celle de la France),
 - Le 1^{er} groupe français des biens d'équipement, ALSTOM, se place en 8^{ème} position du secteur en chiffre d'affaires,
 - **un seul groupe français diversifié** (plus de 3 métiers) : Thales, à côté de 13 autres groupes européens diversifiés,
 - **conséquence défavorable** sur l'emploi, les exportations, les risques de délocalisation et les capacités de reprise de sociétés en recherche d'alliance ou de repreneur, en France ou en Europe.

1) PLACE de l'INDUSTRIE FRANCAISE au SEIN de l'INDUSTRIE EUROPEENNE

- La statistique porte sur **les 2 secteurs** :
 - **biens d'équipement** pour entreprises et particuliers (hors aéronautique et construction automobile),
 - **biens intermédiaires** (métallurgie, matériaux, chimie, pharmacie ...),l'ensemble de ces secteurs représentant les 2/3 du total de l'industrie (en emplois ou chiffre d'affaires) et couvrant les activités les plus capitalistiques et de haut niveau technologique.
 - Elle concerne **les 55 groupes industriels européens de plus de 7,5 md€ de chiffre d'affaires** (50 mdF), dont 11 groupes français qui représentent environ 30 % du potentiel national des secteurs concernés .

I.1 - Globalement, la France se présente comme suit :

- dans la moyenne européenne, en proportion de sa population : 19,5 % de la population, 21% des groupes industriels, 16,5 % du chiffre d'affaires et 21 % des emplois,
- **mais très en retard dans les biens d'équipement** : 13,5 % seulement du chiffre d'affaires européen : déficit relatif de 30 % en CA et 20 % en effectifs,
- sur les 24 groupes européens, le premier groupe français (Alstom) est en 8^{ème} position,
- groupes **peu diversifiés** : un seul groupe français de plus de 3 métiers (Thales) sur un total de 14 groupes diversifiés ; conséquence d'une politique de recentrage menée depuis une quinzaine d'année, propre à la France, d'où les conglomérats sont bannis,
- le premier groupe allemand (Siemens) : 4 fois Alstom en chiffre d'affaires ou emplois et 3 fois plus de métiers.

I.2 -La situation est fortement déficitaire par rapport à :

- l'Allemagne dans les biens d'équipement : **potentiel moitié**, avec une taille moyenne d'entreprises également moitié : 13,6 md€ contre 29 md€ (1),
- l'ensemble des 7 petits pays industriels européens (56 millions d'habitants, soit à peu près la population française) : potentiel français = 46 % seulement en chiffre d'affaires et 80 % en emplois pour l'ensemble des 2 secteurs concernés ; taille moyenne plus faible dans ces 2 secteurs : 15,9 md€ contre 22,2 md€.

2) COMMENTAIRES – REFLEXIONS

2.1 – Le déficit particulièrement important des entreprises à capitaux français **dans le secteur des biens d'équipement** (2) a des conséquences défavorables :

- non seulement sur **l'emploi** : l'écart de près de moitié des effectifs par rapport à l'Allemagne ou au groupe des 7 petits pays, représente – très approximativement - **un manque à gagner de 200 à 300.000 emplois directs, ou 500.000, avec les emplois induits**, écart qui n'est pas compensé par des écarts positifs dans les autres secteurs industriels,

- mais aussi sur les **exportations** de biens d'équipement où la demande est forte, de la part des Pays en Voie de Développement (PVD), notamment,
- sur les risques de **délocalisation** qui touchent peu ce secteur des biens d'équipement (produits complexes, en avance technique sur les autres produits et nécessitant souvent une proximité géographique avec les utilisateurs),
 - sur la capacité des groupes français trop peu diversifiés à reprendre des sociétés du secteur en recherche d'alliance ou de repreneurs.

2.2 – Perspectives d'avenir des 11 principaux groupes français des 2 secteurs concernés

- Les groupes du secteur des biens intermédiaires semblent bénéficier d'une bonne maîtrise - souvent ancienne – de leur Capital, malgré un taux élevé d'actionnaires étrangers (environ 50 %), du fait de leur taille relative dans le métier, dans la moyenne européenne du secteur, d'une bonne diversification technologique ou géographique et de leur politique de relation suivie avec leurs actionnaires.
 - Pour les 5 groupes des biens d'équipement :
 - ils risquent de souffrir d'un déficit de taille : 13,6 md€ en moyenne, contre 29 en Allemagne et beaucoup plus aux Etats-Unis ou au Japon,
 - les 2 premiers (Alstom, Alcatel) doivent renforcer la maîtrise de leur capital,
 - Thales bénéficie de sa puissance technologique dans les domaines de pointe, de sa diversification et de ses liens avec le secteur de la Défense,
 - Thomson Multimédia, recapitalisé par l'Etat en 1998-2000, de taille encore modeste dans son secteur des biens d'équipement grand public (10 md€ contre 20 à 35 chez ses concurrents européens) doit poursuivre sa politique de croissance et de diversification,
 - Schneider a les moyens de son développement mais doit veiller au contrôle de son capital,
 - Pour l'ensemble de ces groupes encore sous contrôle français, il faut espérer que le Capital Investissement national, éventuellement associé à des fonds européens, les accompagnera dans leur développement.

2.3 – Entreprises multinationales européennes : on notera que sur les 55 sociétés recensées, il n'y a pas de véritable multinationale, à l'exception d' ABB (Suède, Suisse).

2.4. – Cas des petits pays industriels européens :

Comment expliquer le succès de ces pays dans les secteurs techniquement difficiles et évolutifs des biens d'équipement et intermédiaires (performances en chiffre d'affaires et effectifs : de l'ordre du double de la moyenne européenne ou française et environ 30 % supérieure à la moyenne allemande, à population égale) ?

Parmi les explications : une politique de gestion à long terme – à l'écart des modes passagères (recentrage, avenir dans les « nouvelles technologies », ère post-industrielle, ...) - appuyée sur un actionnariat stable, d'origine patrimoniale ou de capitaux nationaux non spéculatifs, et protégée des perturbations de l'histoire : conflits mondiaux, nationalisations, privatisations, etc, ...

Nota : (1) Par contre, la France précède l'Allemagne dans les biens intermédiaires (+ 44 % en CA, à population égale), grâce à ses grands groupes de taille internationale (St Gobain, Arcelor, Lafarge,...).

(2) Le secteur des biens d'équipement en France : environ 650.000 emplois dont environ la moitié sous capitaux français

GROUPES INDUSTRIELS EUROPEENS
par pays détenteur majoritaire du capital - CA > 7,5 md€ (50 mdF)

*Toutes activités industrielles sauf aéronautique,
automobile et biens de consom. courantes*

PAYS Population en 2002 en millions d'hab.	BIENS d'EQUIPEMENT pour entreprises et particuliers (hors aéronautique, construction automobile, armement, ...)					BIENS INTERMEDIAIRES Sidérurgie, métallurgie, métaux, matériaux, chimie, pharm., ...				
	Noms de Société	C.A. md€	Effectifs (milliers)	Métiers principaux	Nbre métiers ≤ 3 ≥ 3		Noms de Sociétés	C.A. md€	Effectifs (milliers)	Activité
Allemagne (82,4)	Siemens	84,0	426,0	élecron, ferrov., médical mesures, automatismes ...		8	Basf	32,2	89,4	chimie
	Thyssen Krupp	36,7	191,0	sidér., mach, mécan., ascen, ...		5	Bayer	29,6	122,6	pharmacie
	Robert BOSCH	35,0	226,0	éq. auto, électr., com., ménager		x	Degussa	11,8	47,6	chimie
	MAN	16,0	75,0	moteurs, mécan., mach., camions ...		x	Aventis (All.+Fr.)	20,6/2	78/2	pharmacie
	Mannesmann	13,1	29,0	métallurgie, manutention, ...		x	Henkel	9,7	47,2	chimie
	Z F	9,6	53,5	mécanique, engrenages, ...	x		Merck	7,5	34,5	pharmacie
	Fresenius	7,5	63,5	matériel médical	x					
	TOTAL	7 groupes	202,0	1064,0		2	5	6,5 groupes	110,0	413,0
France (métropole) (59,5)	Alstom	21,4	110,0	éq.énergie, ferrov., naval	x		St Gobain	30,3	172,0	matériaux
	Alcatel	16,5	76,0	éq. communication	x		Arcelor	25,6	104,0	sidérurgie
	Thales	11,1	60,7	élecron. profess., défense		x	Atofina	19,3	71,3	chimie
	Thomson mult.	10,2	65,5	éq. TV, électron. grand public	x		Lafarge	13,7	83,0	matériaux
	Schneider	9,0	78,4	éq. élect. profess., grand public	x		Aventis (All.+Fr.)	20,6/2	78/2	pharmacie
							Air liquide	7,9	30,8	chimie
							Sanofi-Synthel.	7,4	32,4	pharmacie
TOTAL	5 groupes	68,0	391,0		4	1	6,5 groupes p.m. Péchiney	114,5 (11,9)	532,0 (34)	métall.(Canada en 2003)
Grande Bretagne (60,2)	Invensys	12,6	93,5	électro-mécanique,...		x	Glaxosmithk	33,5	107,0	pharmacie
	Marconi	10,7	38,6	éq. comm., électron., transport		x	Anglo-américan	19,6	177,0	métaux
							Astra zenaca	17,0	58,7	pharmacie
							Bhp Billiton (1)	16,7	51,0	métallurgie
							Corus	11,0	51,0	sidérurgie, métall.
							ICI	9,4	36,7	chimie
							Riotinto	8,7	29,2	métaux
	TOTAL	2 groupes	23,3	132,1		0	2	7 groupes	115,9	510,6

(1) BHP Billiton : Groupe Anglo-Australien - premier groupe minier mondial

PAYS Population en 2002 en millions d'hab.	BIENS d'EQUIPEMENT pour entreprises et particuliers (hors aéronautique, constructions automobiles, armement, ...)					BIENS INTERMEDIAIRES Sidérurgie, métallurgie, métaux, matériaux, chimie, pharm., ...				
	Noms de Société	C.A. md€	Effectifs (milliers)	Métiers principaux	Nbre métiers < 3 > 4		Noms de Sociétés	C.A. md€	Effectifs (milliers)	Activité
Italie (58,1)	Fiat (hors auto-50%)	55,4/2	190/2	mach.,mat.agric.camions, mat.T.P.		x	Edison	12,6	5,4	Holding. Industriel
	Olivetti	32,0	116,0	éq. Comm., bureaux,...		x				
	Fin meccanica	7,8	41,2	Mécan., transports		x				
	TOTAL	3 groupes	67,5	251,2		3	1 groupe	12,6	5,4	
PAYS-BAS (16,1)	Philips	31,8	170,0	électron., éq. Ménager, mesure, médical, ...		x	Akzo Nobel	14,0	68,0	chimie
	CNH	10,9	40,0	éq. Agricole, Tr. Publics	x		DSM	8,0	21,5	chimie
	TOTAL	2 groupes	42,7	210,0	1	1	2 groupes	22,0	89,5	
BELGIQUE (10,3)							Solvay	7,9	30,3	chimie
TOTAL	0 groupe	0	0				1 groupe	7,9	30,3	
SUEDE (8,9)	ABB (Suède-Suisse)	17,5/2	139/2	éq. énergie, électron.,automat.		x	SvenskaCellulose	9,6	43,4	papier
	Ericsson	20,0	65,0	éq. Comm.	x					
	Volvo	19,3	70,5	turbines, camions, ...		x				
	Electrolux	14,7	82,0	éq. Ménager, ...	x					
TOTAL	4 groupes	63,0	287,0	2	2	1 groupe	9,6	43,4		
SUISSE (7,3)	ABB (avec Suède)	17,5/2	139/2	éq. Communication.		x	Novartis	22,3	73,0	
							Roche	20,5	69,7	
TOTAL	1 groupe	8,8	70,0			1	2 groupes	42,8	142,7	
FINLANDE (5,2)	Nokia	30,0	52,0	éq. Communication.	x		Stora-Enzo	12,8	42,5	papier
							UPM-Kymmene	10,5	35,5	papier
TOTAL	1 groupe	30,0	52,0		1		2 groupes	23,3	78,0	
NORVEGE (4,5)							Norsk-Hydro	22,4	42,0	chimie
TOTAL	0 groupe	0	0				1 groupe	22,4	42,0	
Irlande (3,8)							C R H	10,5	50,0	matériaux
	TOTAL	0 groupe	0	0			1 groupe	10,5	50,0	

PLACE de l'INDUSTRIE FRANCAISE au sein de l'INDUSTRIE EUROPEENNE

Récapitulatif et comparatif schématique entre France et autres pays

PAYS	Population (en millions)	Biens d'Equipelement				Biens intermédiaires			TOTAL				part biens éq. s/total (en CA)	REMARQUES	
		Nbre de groupes	C.A.	Eff.	plus de 3 métiers	Nb	C.A.	Eff.	Nb	C.A.		Effectifs			
										valeur	CA/N	valeur			Eff./N
TOTAL des 11 principaux pays industriels	316 *	24	505	2458	14	31	585,5	1937	55	1090	19,8	4395	80	46 % en CA 56 % en eff.	
dont Total des 7 petits pays ratio s/tot.Europe	56 (17,7%) 100	7	144,5	619	3	10	233	473	17	377,5	22,2	1092	64,4	38,30%	Poids de l'industrie : double de la moyenne européenne (en CA)
		165%	160%	140%			230%	145%	180%	200%		145%			
Allemagne Ratio s/tot.Europe	82,4 (26 %) 100	7	202	1064	5	6,5	110	413	13,5	312	23	1477	106	65 % en CA 72% en eff.	Biens d'équipement : 40 % du total européen
		112%	154%	166%	5/14	83%	74%	86%	94%	110%		129%			
France Ratio s/tot.Europe	59,5 (19,5 %) 100	5	68 (13,5%)	391 (15,9%)	1	6,5	114,5 (19,5%)	532 (27,5%)	11,5 (21%)	182,5 (16,7%)	15,9	923 (21%)	80	37% en CA 42% en eff.	Poids de l'industrie d'équipement : inférieur de 30 % à la moyenne europ.
		107%	69%	82%	1/14	107%	100%	125%	100%	86%		110%			
France/Allemagne Ratio	R = 72,2 % 100														Biens d'équipements France = 1/2 de l'Allemagne (à population égale)
		99%	47%	51%	1/5	138%	144%	178%	118%	81%		89%			
France / 7 petits pays Ratio	R = 106 % 100														Biens d'équip. Français : moitié des petits pays européens
		67%	44%	60%	1/3	61%	46%	106%	64%	46%		80%			

* Total pays européens recensés = 316 millions d'habitants sur un total de 393 millions pour l' U.E. à 15 + Norvège et Suisse

- MAITRISE du CAPITAL et DEVENIR des GROUPES INDUSTRIELS FRANÇAIS -

Sept exemples significatifs récents ou en projet de reprises (achat ou cession) concernant des groupes français

La maîtrise du Capital est un élément déterminant du devenir des Sociétés

INTRODUCTION : présentation des 7 cas :

- a) - **Le cas exceptionnel – Sanofi/Aventis** – de prise de contrôle par un groupe français d'un autre groupe (capital mixte germano-français) :
Sanofi a pu prendre le contrôle d'Aventis - deux fois plus gros en CA – car il bénéficiait d'un **capital fort et cohérent** à côté d'une gestion efficace :
- un des rares rachats d'étrangers par l'industrie française, hormis des opérations bien connues telles que Renault/Nissan,
 - ceux qui s'étonnent d'un intérêt des pouvoirs publics pour l'opération doivent ignorer que **80 % des laboratoires pharmaceutiques en France sont étrangers** : preuve que l'économie française – là, comme ailleurs – n'est pas fermée aux capitaux étrangers, bien au contraire.
- b) - **3 cas de rachat par l'étranger** : Péchiney, Gemplus, Brandt (ex-Thomson électroménager) :
- **cause** : insuffisance en capital ou manque de repreneurs français. – **Conséquences** : fermeture de sites et/ou transferts probables d'activités à + ou – brève échéance.
 - **Péchiney**, le 1^{er} grand groupe français racheté par l'étranger ; c'est partiellement inexact : ne pas oublier, en effet, les cas de ces dernières années, parmi les plus connus : Roussel et Rhône-Poulenc fusionnés avec Hoechst (création d'Aventis), et qui pesaient ensemble près du double de Péchiney au moment de leur fusion avec Hoechst majoritaire en capital ; Legrand (à 50 %), Leroy-Sommer, Brandt, De Dietrich, Sidel, Fives-Lille, Spie-Batignolles, etc, etc, ...
 - **Gemplus et Brandt** : aucun investisseur français intéressé : pourquoi ? alors que marché porteur et peu risqué.
- c) - **Le cas du sauvetage d'Alstom** : le **dernier** grand groupe français d'industrie d'équipement, au bord du dépôt de bilan du fait d'un niveau de capital excessivement faible ne permettant pas de couvrir les aléas de ce type d'activité – particulièrement complexe ; autre handicap : trop peu de diversification (politique d'excès de recentrage : un mal français).
Les pouvoirs publics ont dû intervenir faute d'intérêt de la part des groupes français industriels (il n'y en a plus dans ce secteur d'activité) ou financiers, lesquels ne se sentent pas concernés, sauf pour sauvegarder leurs engagements en crédits. A noter qu'il y a en Europe 8 autres groupes du secteur de même taille qu'Alstom ou plus grands, mais aucun français (voir annexe c).
- d) - **2 cas en suspens** de sociétés de taille comparable, de 6,5 md€ : Rhodia et Snecma :
- **Rhodia** : malgré la faiblesse relative de son capital, et sa dispersion, le management trouvera-t-il encore les investisseurs qui l'aideront à maintenir sous contrôle français le dernier chimiste de spécialité (hors Atofina et l'Air Liquide) ?
 - **Snecma** : l'un des 2 derniers grands groupes industriels publics, à côté d'Areva, que l'Etat met sur le marché (35 % du capital) : des investisseurs français sont-ils prêts à s'intéresser à l'avenir du 2^{ème} motoriste avion encore européen ?
- e) - Un autre cas, non traité ici : celui d'**Eutelsat**, l'opérateur européen de satellites : les Fonds européens sauront-ils éviter la prise de contrôle par des fonds américains (déjà partiellement en place) ?

	C. Affaires mondial en md€	Maîtrise du capital	soutien d'un groupe industriel ou financier	Impact sur l'économie française	Remarque
Sanofi	7,5	++	+++	++	Beaucoup d'atouts pour gagner son OPA
Péchiney	11,9	--	--	--	Beaucoup de handicaps pour rester français
Gemplus	1	--	-	--	
Brandt	2 ~	+	---	--	Décision du groupe Thomson de vendre sa filiale à l'étranger
Alstom	21,5	---	--	?	Soutien des pouvoirs publics
Rhodia	6,6	-	-	?	
Snecma	6,5	+ ?	++ (Etat)	++	35 % du capital sur le marché

SOCIETE	ACTIVITES - TAILLE en 2002 (CA en md€, effectifs) - HISTORIQUE	FONDS PROPRES	REFERENCES du SECTEUR	REMARQUES - PROBLEMES
(1) SANOFI SYNTHELABO	INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE - C.A. = 7,5 - 32.400 p. - n° 15 mondial - ACHAT d'Aventis en 2004 : CA = 20,6 - 76.000 p. - n° 8 mondial (en2002) Remarques: - Sanofi + Aventis = n° 5 mondial - Fusion Sanofi-Synthelabo en 1999 (capital : Total : 35 %, l'Oréal : 19,6 %) - Aventis : fusion de Hoechst/Roussel et Rhône-Poulenc en 1998 (H = 53 % - R.P = 47%)	F.P. = 6 - ratio FP/CA = 80 % (très confortable) - capital en 2002 : (%) . Total : 24,4) . L'Oreal : 19,5) 51,8 % . Autocontrôle : 6,8) . Salariés : 1,1) . Flottant : 48,2 %	Pays CA FP FP/CA Résultat Eff. (%) net -Merck & C° USA 49,4 17,4 35 6,8 77.300 -Pfizer USA 33,7 19 58 8,7 98.000 -Glaxo Sm. GB 32,5 10,1 31 7,1 104.500 -Bayer All. 29,6 15,3 52 1,1 122.600 -Novartis Suisse 22,3 27,3 122 5 73.000 -Aventis All.Fr. 20,6 10,5 49 2,1 78.000 -Roche Suisse 20,5 14,3 70 -2,8 69.700 -Astra Zen. GB 17 10,7 63 2,7 58.700 -Sanofi Syn. Fr. 7,5 6,03 80 1,8 32.400 -Merck All. 7,5 2,05 27 0,2 34.500 Panorama : - Secteur dominé par grands groupes USA et G.B. - En France : sur les 12 premiers groupes de + 1 md€ de CA : . 9 étrangers (GB, USA, All. Suisse), . 1 mixte : Aventis (allemand-français) . 2 français : Sanofi et Servier	- forte capitalisation - contrôle du capital : plus de 50 % dont les 2 actionnaires principaux unis, - disponibilités financières : 3,4 md€ - rentabilité supérieure - apport de garanties couvrant un emprunt de 16 md€ pour le rachat d'Aventis (qui vaut 2 fois Sanofi). Question : Le recul inquiétant de la recherche pharmaceutique en France ne provient-il pas, d'abord, de la dépendance du secteur de capitaux étrangers à 80 % ?
(2) PECHINEY	METALLURGIE de L'ALUMINIUM (leader dans la technologie du secteur) - C.A. = 11,9 - 39.000 p. - n° 5 mondial - RACHAT par ALCAN fin 2003 - Refus de la commission européenne en 2000 d'une fusion "amicale" avec Alcan et Alusuisse (qui a ensuite rejoint Alcan)	F.P. (Capital) = 3 md€ (soit 25 % du CA) - Contrôle du capital (%) : - Bq privées franç. : 4) - CDC : 2) 14(France) - en interne : 8) - Bq étrangères : 23) 40 (étranger) - Fds d' investiss. : 17) - Divers : 46	CA eff. Résultat net - Alcan 12,5 54.000 532 pas d'actionnaire dominant - Pêchiney 11,9 34.000 (-) ,53 idem Panorama mondial de l'aluminium : - n° 1 - Alcoa (USA - rachat de Reynolds) - n° 2 - Alcan (Canada - rachat d'Alusuisse) - n° 3 - Norsk Hydro (Norvège - rachat de VAW, All.) - n° 4 - Rusal (Russie)	Un des premiers grands groupes français racheté par étranger : . Handicaps de Pêchiney : - Capital . niveau faible (25 % du CA, au lieu de 30 à 50 % dans le secteur) . pas de noyau organisé, lors de la privatisation en 1995, . pouvoirs dispersés : contrôle français : 14 % dont 9 % des droits de vote . banques étrangères : 5 fois les banques françaises privées dans le capital - Restructurations coûteuses
(3) GEMPLUS	ELECTRONIQUE - CARTES à PUCE CA Résultat eff. net - 1997 550 + 14 4.100 CA +50% s/1996 - 2000 1205 + 33 6.000 - 2001 1023 - 100 ? - 2002 365 - 358 1.600 Remarques: - entrée en Bourse en 2000 - prise de contrôle "musclée" en 2002 par Fonds d'Investissements US : TPG (Texas Pacific Group) : 26 %, et Allemand (Quandt) : 18 %	FP en 2001 : Fondateur (Marc Lassus) : 17 % - FP en 2002 : contrôle (en %) : . TPG : 26) . Quandt : 18) 44 . Dassault : 4,5) . G. Electric : 4) . Divers et public : 47,5) - Fondateur écarté - Valeur bourse 2003 : 800 M€ (estim.)	pas de référence significative : - Activité nouvelle et innovante (saut technologique), - demande en forte croissance - besoins en capitaux très élevés	Inventeur et n° 1 mondial de la carte à puce - Malgré l'utilité stratégique, civile et militaire : . pas d'apport d'investisseurs français, sauf Dassault : 4,5 % . la finance française observe le fondateur n'a pas trouvé les F.P. nécessaires pour accompagner sa croissance (CA x 3 en 5 ans).

.../...

SOCIETE	ACTIVITES - TAILLE en 2002 (CA en md€, effectifs) - HISTORIQUE	FONDS PROPRES	REFERENCES du SECTEUR	REMARQUES - PROBLEMES																																																						
(4) BRANDT	GROS EQUIPEMENT MENAGER Rappel historique : 1992 : Thomson électroménager (Thomson CSF) - CA : 1 md€ - 7.500 p. - n° 1 français du gros équipement ménager - n° 4 européen 1993 : Vente à ELFI (Italie) - marques : Brandt, Thomson, Vedette, Sauter, De Dietrich, ... 2001 : - défaillance ELFI - reprise par ELCO (Israël), associé à FAGOR (Espagne), en 2002, - 6 offres sérieuses; aucune française	Pas de problème de F.P. de Thomson-CSF - Choix de recentrage vers la communication et l'électronique (cession en 1988 de la Cie Générale de Radiologie - Imagerie médicale - à Général Electric et en 1993, de l'Electroménager, etc ...)	Electroménager en France (2002) - Gros équipements (effectifs) : tous étrangers : - ELCO (4.200), Electrolux (1.400), Whirlpool (600) ... - Petits équipements : SEB/Moulinex (15.800) (contrôle français)	Exemple représentatif d'une politique de recentrage vers des "technologies nouvelles" au détriment d'activités plus classiques, mais très évolutives et bénéficiant d'une demande croissante. Presque jamais de repreneurs français, industriels (eux-mêmes recentrés) ou financiers (frilosité vis-à-vis industrie).																																																						
(5) ALSTOM	BIENS d'EQUIPEMENT PROFESSIONNEL : Energie, Transport (ferroviaire, naval) - CA = 21,5 - 110.000 p. : - Energie (turbines, électriques ...) : 68 % - Ferroviaire : 25 % - Construction navale : 7 % en 2003 : plan de sauvetage, Aucune offre française de participation au plan, sauf : - Banques (pour éviter de perdre leurs engagements : 300 M€ en capital et 2,3 md€ de prêts garantis par l'Etat. - aucun industriel français (Areva sollicité)	FP = 900 M€ - avant plan de sauvetage - FP/CA = 4 % (niveau "ridiculement" faible). - Contrôle du capital (en %) : . Alcatel : 21) . Bq privées : 2,5) 28,5 (France) . Bq publiques : 3,5) . Salariés : 1,5) . GEC (G.B) : 21) 29 Anglo/US) . Fds US : 8) . Divers : 42	SECTEUR en EUROPE <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>CA</th> <th>FP</th> <th>FP/CA</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>- Siemens</td> <td>84</td> <td>23,5</td> <td>28 %</td> </tr> <tr> <td>- Thyssen</td> <td>36,7</td> <td>8,3</td> <td>23 %</td> </tr> <tr> <td>- Alcatel</td> <td>16,5</td> <td>5</td> <td>30 %</td> </tr> <tr> <td>- MAN</td> <td>16</td> <td>2,9</td> <td>18 %</td> </tr> <tr> <td>- Rolls-Royce</td> <td>8,86</td> <td>3,1</td> <td>35 %</td> </tr> <tr> <td>- Schneider</td> <td>9,06</td> <td>7,8</td> <td>86 %</td> </tr> </tbody> </table> Par rapport à Alstom : - FP/CA : 5 à 8 fois + importants - plus de diversification (exemple : Siemens : 8 métiers principaux, au lieu de 3) Il y a , en Europe, 8 autres groupes industriels d'équipements de même taille qu' Alstom ou plus grands, hors secteur automobile, mais aucun autre français		CA	FP	FP/CA	- Siemens	84	23,5	28 %	- Thyssen	36,7	8,3	23 %	- Alcatel	16,5	5	30 %	- MAN	16	2,9	18 %	- Rolls-Royce	8,86	3,1	35 %	- Schneider	9,06	7,8	86 %	Alstom : le seul groupe français de l'électro-mécanique (Alcatel et Schneider = spécialisés, électricité, électronique -) - Handicaps pour le management : . FP négligeables : 1/5 à 1/10 du nécessaire dans un secteur très capitalistique, cyclique et complexe. - dettes et provisions pour risques : 7 md€ . (33 % du CA) - risque de dépôt de bilan, par manque de FP. - pouvoir éclaté (noyau de contrôle des FP de 28,5 % seulement), ... - manque de diversification, ce qui ne permet pas d'équilibrer les aléas des métiers. <i>Remarque :</i> les frais financiers versés aux Banques en 2003/04 ont été de 460 M€ (50 % des FP)																										
	CA	FP	FP/CA																																																							
- Siemens	84	23,5	28 %																																																							
- Thyssen	36,7	8,3	23 %																																																							
- Alcatel	16,5	5	30 %																																																							
- MAN	16	2,9	18 %																																																							
- Rolls-Royce	8,86	3,1	35 %																																																							
- Schneider	9,06	7,8	86 %																																																							
(6) RHODIA	INDUSTRIE CHIMIQUE - CA = 6,6 - 24.500 p. . Ex-filiale de Rhone-Poulenc . Des références célèbres : Rhodiaceta Mise sur le marché en 1998; Aventis conserve 15,3 % du capital, jusqu'en 2004. - en 2001 : projet de cession à BASF ou DSM (chimie, Pays-Bas). - recentré sur chimie de spécialités. - n° 18 Monde; n° 13 Européen; n° 3 France après Atofina (groupe Total) et l'Air Liquide.	FP = 1,84 FP/CA = 27 % - Contrôle du capital (en %) : - Bq française (CL) : 9,9) - Institutionnels : 18,3) 34,6) - Salariés : 6,4) 49,9) - Aventis : 15,3) - Institutionnels US : 11,2) - Instits. autres : 25,5) 50,1) - Divers : 13,4) - Emprunt L.T. : 700 M€ en 2004	SECTEUR en EUROPE <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Pays</th> <th>CA</th> <th>FP</th> <th>FP/CA</th> <th>Résult. Net</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>- BASF</td> <td>All.</td> <td>32,2</td> <td>17</td> <td>53 %</td> <td>1,5</td> </tr> <tr> <td>- Atofina</td> <td>F</td> <td>19,3</td> <td>Total</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>- Degussa</td> <td>All.</td> <td>11,8</td> <td>5,7</td> <td>48 %</td> <td>0,23</td> </tr> <tr> <td>- Akzo Nobel</td> <td>P.B.</td> <td>14</td> <td>0,8</td> <td>-</td> <td>0,8</td> </tr> <tr> <td>- Henkel</td> <td>All.</td> <td>9,8</td> <td>3,1</td> <td>32 %</td> <td>0,44</td> </tr> <tr> <td>- D S M</td> <td>P.B.</td> <td>6,7</td> <td>5,1</td> <td>76 %</td> <td>1,2</td> </tr> <tr> <td>- Rhodia</td> <td>F</td> <td>6,6</td> <td>1,84</td> <td>28 %</td> <td>- 4 M€</td> </tr> <tr> <td>- L'air Liquide</td> <td>F</td> <td>7,9</td> <td>5,2</td> <td>66 %</td> <td>0,7</td> </tr> </tbody> </table>		Pays	CA	FP	FP/CA	Résult. Net	- BASF	All.	32,2	17	53 %	1,5	- Atofina	F	19,3	Total	-	-	- Degussa	All.	11,8	5,7	48 %	0,23	- Akzo Nobel	P.B.	14	0,8	-	0,8	- Henkel	All.	9,8	3,1	32 %	0,44	- D S M	P.B.	6,7	5,1	76 %	1,2	- Rhodia	F	6,6	1,84	28 %	- 4 M€	- L'air Liquide	F	7,9	5,2	66 %	0,7	Handicaps de Rhodia : - Capital : - faible niveau (secteur capitalistique) - noyau de contrôle fluctuant - obligation de cession d'actifs (600 M€) - exigences des actionnaires minoritaires (vues à court terme) - Taille insuffisante ? - Président non soutenu par actionnaire principal (Aventis) qui doit se désengager. <i>Question :</i> Qui va racheter ? Au total : un groupe performant sans soutien financier (?)
	Pays	CA	FP	FP/CA	Résult. Net																																																					
- BASF	All.	32,2	17	53 %	1,5																																																					
- Atofina	F	19,3	Total	-	-																																																					
- Degussa	All.	11,8	5,7	48 %	0,23																																																					
- Akzo Nobel	P.B.	14	0,8	-	0,8																																																					
- Henkel	All.	9,8	3,1	32 %	0,44																																																					
- D S M	P.B.	6,7	5,1	76 %	1,2																																																					
- Rhodia	F	6,6	1,84	28 %	- 4 M€																																																					
- L'air Liquide	F	7,9	5,2	66 %	0,7																																																					

.. / ...

Annexe « d » à la note **AGREP**

SOCIETES	ACTIVITES - TAILLE en 2002 (CA en md€ - effectifs) - HISTORIQUE	FONDS PROPRES	REFERENCES du SECTEUR	REMARQUES - PROBLEMES																									
(7)	<p>MOTEURS et EQUIPEMENTS AERONAUTIQUES et SPATIAUX</p> <p>- C.A. = 6,5 - 40.000 p. - Projet de mise sur le marché en 2004 de 35 % du capital détenu par l'Etat. - Coopération technique et commerciale avec Général Electric depuis les années 1960 (partage 50/50 sur la principale famille de moteurs CFM) - Bonne efficacité de la coopération. - CA de GE/moteurs = 3 fois SNECMA</p>	<p>FP : Etat 97 % du capital Prat et Whitney - estimation : (valeur en bourse) : 5 à 6 md€ en 2003</p>	<p>En Europe : 4 grands motoristes (aéronautique et spatial) :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Pays</th> <th></th> <th>CA</th> <th>Eff.</th> <th>FP</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>G.B.</td> <td>Rolls-Royce</td> <td>8,85</td> <td>37.500</td> <td>3,1</td> </tr> <tr> <td>F</td> <td>Snecma</td> <td>6,5</td> <td>40.000</td> <td>5 (estimation)</td> </tr> <tr> <td>All.</td> <td>M T U</td> <td>2,2</td> <td>8.400</td> <td>- Daimler Chrysler</td> </tr> <tr> <td>It.</td> <td>Fiat Avio</td> <td>N.D.</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les 2 motoristes passés sous contrôle US : - MTU vendu au Fonds US KKR en 2003 (influence probable des actionnaires de l'ex-Chrysler - coopération avec Pratt-Whitney) - Fiat Avio (filiale moteurs avions de Fiat) vendu au Fonds d'investissement US Carlyle pour 1,5 md€ en 2003 (Snecma intéressé, mais n'a pas pu faire d'offre).</p>	Pays		CA	Eff.	FP	G.B.	Rolls-Royce	8,85	37.500	3,1	F	Snecma	6,5	40.000	5 (estimation)	All.	M T U	2,2	8.400	- Daimler Chrysler	It.	Fiat Avio	N.D.	-	-	<p>L'industrie des moteurs aéronautiques est un exemple de mauvaise coopération entre les entreprises européennes, laquelle bénéficie à l'industrie US qui a déjà pris le contrôle de 2 des 4 principaux motoristes européens.</p> <p>Risque de renforcement de l'emprise US à l'occasion de la privatisation de la Snecma.</p> <p>Questions : Quelles offres françaises de participation au rachat ? : - groupe industriel : Thalès, Areva, ... - Fonds d'investissement : CDC, Wendel, ... - General Electric se contentera-t-il de 10 % ?</p>
Pays		CA	Eff.	FP																									
G.B.	Rolls-Royce	8,85	37.500	3,1																									
F	Snecma	6,5	40.000	5 (estimation)																									
All.	M T U	2,2	8.400	- Daimler Chrysler																									
It.	Fiat Avio	N.D.	-	-																									

Source : *Enjeux les Echos* – novembre 2003 : *Atlas des Entreprises* (chiffres 2002)

LA RECHERCHE, L'INNOVATION, LES ACTIVITES NOUVELLES

Dans la compétition internationale qui se joue entre les principaux pays industrialisés ou émergents, l'innovation, la recherche et le développement procurent des avantages déterminant pour les pays qui y consacrent les efforts nécessaires.

1 – Données statistiques sur la Recherche

- **Dépenses totales de R. et D. (Recherche et Développement) en 2002** : 33,4 md€ (soit 2,2 % du PIB contre 2,4 % dix ans plutôt et 2,8 % aux Etats-Unis), dont 38 % par l'Etat (20 à 30 % seulement dans les autres pays industriels)
 - dont **22,3 md€ dans l'industrie**, hors IAA (les 2/3 du total),
 - dont environ 60 % dans les 4 branches : Automobile, Aéronautique, Pharmacie, Chimie, qui ne représentent qu'environ 25 % de l'industrie,
- déséquilibre de la répartition de la R et D sur le territoire : 60 % de la R et D concentrée sur l'Ile-de-France et Rhône-Alpes, qui ne représentent que 29 % de la population française.
- **Nombre de chercheurs** en 2001 : 177.000 (+ 35% sur 10 ans ; dont 68.000 – 38 % seulement - dans l'industrie), soit 0,7 % de la population active, ce qui place la France dans la moyenne des pays développés (de 0,55 à 1 %),
- **Brevets déposés en Europe en 2002** : France 116 par millions d'habitants contre 2 à 3 fois plus pour les pays européens le plus industrialisés (Allemagne, Pays-Bas, Scandinavie, Suisse).

2 - Les secteurs porteurs d'innovations

Sans prétendre recenser de manière exhaustive tous les secteurs où l'innovation peut et doit trouver sa place, nous avons relevé les secteurs qui présentent des perspectives d'évolution certaines et sur lesquels la France semble devoir faire des efforts particuliers. Leur développement est la condition du maintien et de la croissance de l'activité industrielle.

Energie

Outre la nécessité de poursuivre le développement du nucléaire, renforcer sérieusement les actions dans différents domaines : énergies renouvelables (hydraulique, biomasse, solaire, géothermie, éolien, ...), lutte contre les pollutions, économies d'énergie, matériaux et composants (isolation ; stockage d'énergie : piles et accus, pile à combustible ; panneaux photovoltaïques ; systèmes d'éclairage, ...).

Agriculture et environnement

- Développement du compostage : appareillage et produits.
- Techniques d'épandage et traitement des résidus ou déchets (boues, lisiers...) ; dépollution ; traitement des eaux et maîtrise de leur utilisation, notamment comptage et facturation des prélèvements.
- Développement maîtrisé des OGM.

Biens d'équipement

- Aérospatial : maintien des positions acquises et nouveaux développements en micro électronique, miniaturisation, télécommunications, combustibles et propulseurs, satellites.
- Nano technologies,
- Sécurité –Défense : Systèmes d'information, détection, protection, matériels militaires ;
- Automobile : Economies d'énergie, lutte contre la pollution, motorisation hybride carburant-électrique,...
- Systèmes de transports collectifs : amélioration du confort et de l'attractivité, systèmes d'information des clients, limitation des coûts, respect de l'environnement,...
- Equipement ménager : intégration de systèmes - domotique, ...
- Biens d'équipement de production (matériels pour industrie, agriculture, travaux publics, transport : camions, bus, ...), lesquels conditionnent la productivité de toutes les entreprises : réanimation du secteur dans un cadre européen.

Chimie Pharmacie

Nouvelles molécules, mise au point de nouveaux traitements,
Bio technologies, génétique.

Matériaux de construction

Développement de nouveaux isolants, revêtements, peintures, vitrages, structures en bois, etc...

Commerce

Nouveaux modes de commercialisation ; vente de produits dans le cadre d'une vente de service, concession-exploitation, locations de longue durée notamment pour les particuliers (dont location de voitures automobiles à coûts non dissuasifs) ...

Recyclage

Généraliser la reprise des produits en fin de vie pour recyclage, voire réemploi destiné aux utilisateurs peu fortunés, et/ou destruction par le fabricant, dans le cadre d'un processus élaboré dès la conception du produit.

3 - La Recherche

La France dispose de plusieurs organismes publics de recherche réputés, en particulier : CNRS, INRA , INSERM, CEA, CNES, IFREMER, INRIA.

La gestion de ces organismes devrait être dynamisée pour mieux récompenser les contributions, par exemple en associant davantage les chercheurs aux résultats de leurs travaux. Au contraire faut-il maintenir dans ces structures des personnes ayant abandonné les activités de recherche ?

Les besoins des secteurs rappelés ci-dessus ouvrent de vastes domaines de recherche : en particulier, la micro électronique, les nanotechnologies, l'informatique, les semi-conducteurs, les nouveaux matériaux, les biotechnologies, le génie génétique, la mesure non destructive, etc...

* * * * *

ENCOURAGEMENT à L'INVESTISSEMENT en CAPITAL dans L'INDUSTRIE

Il serait illusoire de chercher à attirer des investisseurs - particuliers ou non - vers des projets industriels si ceux-ci ne donnent pas une espérance raisonnable de rentabilité, compensant les risques qu'ils représentent.

C'est pourquoi des mesures sont nécessaires pour inciter les investisseurs à prendre des « risques », tout en les aidant à en limiter l'impact et à améliorer la rétribution espérée.

Ces principes étant admis, il faut distinguer le cas des entreprises cotées sur un marché boursier et celui des entreprises non cotées ou des « start-up ».

LES ENTREPRISES COTEES

Ces entreprises ont déjà un parcours reconnu. Leur présence sur les marchés financiers a pour but de financer la hausse de leurs besoins en capitaux permanents et, aussi, d'offrir une bonne liquidité aux porteurs d'actions ou d'obligations.

Les mesures à prendre pour favoriser l'investissement dans ces entreprises doivent s'inscrire dans le contexte plus général des investissements boursiers, et s'appliqueront à l'ensemble des secteurs d'activités.

Les marchés étant de plus en plus réactifs et volatils, l'investisseur individuel est pénalisé car il ne peut agir avec la rapidité le plus souvent nécessaire. Les 3 dernières années ont fait ressortir les défauts des marchés, défauts qui découragent bien des investisseurs. Il est donc indispensable de :

- Restaurer la confiance ébranlée par de nombreux scandales (ENRON, AHOLD, etc..). Il faut des sanctions dissuasives pour les auteurs des délits de maquillage des comptes et encourager l'information des actionnaires.
- Si agir contre la volatilité des marchés n'est pas réaliste, au moins limiter son effet pour les souscripteurs. A ce titre, la publication de résultats trimestriels supposée aller dans le sens de la transparence, conduit à des contresens préjudiciables. Il serait plus significatif de publier des comptes sur une année glissante.
- Adapter la fiscalité en fonction du risque (hiérarchie des placements monétaire-obligataire-actions à établir et respecter) et assurer une pérennité minimum (3 à 5 années) des conditions d'imposition, hors dispositions plus favorables.
- Favoriser la mise à disposition des investisseurs, dans des conditions équitables, de la totalité des OPCVM existants et non de la seule gamme du réseau de leur banque et/ou de leur conseiller en placements.
- Développer le marché national par la création de fonds de pension ou d'épargne à long terme, si l'on veut éviter que l'industrie française ne soit de plus en plus contrôlée par l'étranger.

LES ENTREPRISES NON COTEES ET LES ENTREPRISES NOUVELLES

L'investissement dans ces entreprises est en général plus risqué, la liquidité du placement très réduite, et les contraintes d'information des actionnaires plus faibles. L'encouragement vis-à-vis de l'investisseur, essentiellement particulier, doit donc être plus fort. Les mesures proposées sont les suivantes :

1. Pour le statut personnel de l'investisseur :
 - Déductions fiscales liées à l'investissement, sous condition de durée, afin d'assurer la stabilité du capital de l'entreprise.
 - Pour les entreprises nouvelles et sous réserve d'un pourcentage de participation maximum, exonérations des dividendes sur une période longue (10 ans) pour ne pas vider la mesure de son sens : à quoi sert une exonération accordée lorsque les bénéfices sont nuls ou faibles! Des conditions de durée de détention de la participation pourraient être imposées.

- Pour les minoritaires et s'agissant d'entreprises nouvelles, exonération de l'assiette de l'ISF, pendant une durée de 10 ans sous réserve de détention continue. (assimilation au régime des œuvres d'art ou aux transferts d'usufruit au bénéfice de Fondations)
- Pour les entrepreneurs ou associés majoritaires, mise au point d'un paiement échelonné des droits de succession, avec possibilité de régler par anticipation avec un taux réduit. Ces dispositions seraient accompagnées, au décès ou au retrait du propriétaire dirigeant, d'une formule d'exonération d'ISF pour les héritiers minoritaires, sous réserve de la poursuite d'activité. Cette mesure éviterait la disparition ou la cession à l'étranger de certaines entreprises.

2. Pour l'organisation collective :

- Création d'une bourse interne facilitant le rachat de parts entre actionnaires, (cotisation à verser pour en bénéficier selon certains critères de situation : licenciement, retraite, mariage, décès). Instaurer systématiquement une valeur de rachat, en accord avec le Commissaire aux Comptes.
- Introduction plus ou moins importante de ce type d'investissement dans les contrats d'assurance –vie, peut-être par le biais de financements dits « mezzanine » un peu moins risqués qu'une participation au capital.
- Développement des SUIR (Société Unipersonnelle d'Investissement à Risque).
- Revoir l'implication des banques, afin de réduire pour elles mêmes le risque de « soutien abusif », de « gestion de fait » ou de « retrait non négocié », en contrepartie d'une plus grande souplesse dans l'octroi des crédits...

* * * * *

Cette étude concernant le devenir de l'industrie française, est le fruit d'un groupe de travail réunissant des responsables d'entreprises industrielles ou d'activités de services connexes, dont la plupart sont membres du Conseil National des Ingénieurs et Scientifiques de France (CNISF).

Il est utile que le monde des dirigeants de l'industrie et notamment des ingénieurs et scientifiques qui connaissent bien la réalité du terrain des entreprises, s'expriment sur le devenir de ce secteur économique clé, à côté d'observateurs extérieurs de grande compétence, mais parfois moins au fait des facteurs réels de réussite ou d'échec des entreprises.

Malgré l'afflux d'ouvrages, articles, rapports sur le déclin de l'industrie française ou, au contraire sur ses bonnes performances dans certains secteurs, ce travail- réalisé en dehors de toute position partisane- vient à son heure pour faire le point des atouts et des handicaps de notre industrie, avec les contrastes marqués entre ses différentes composantes.

Il constitue un essai de diagnostic et de propositions dont certaines ont d'ailleurs déjà donné lieu à des projets ou des commencements de réalisation.

Parmi les problèmes étudiés, deux sont particulièrement déterminants pour l'industrie française et pour l'emploi :

-Comment mieux drainer l'abondante épargne française vers les besoins en capitaux des entreprises du pays, plutôt que vers des placements à l'étranger, peu profitables à l'économie ou à l'emploi en France ?

-Comment favoriser les rapprochements entre des entreprises françaises et leurs homologues européennes, plutôt que leur passage sous le contrôle américain ou asiatique ?

Membres du Groupe de Travail de l'AGREP (Club Economie)

- **Bruno de Felcourt**, *Président du Club, Consultant,
Ancien Dirigeant d'une Caisse de Congés Payés*
- **Lucien Alfille**, *ancien Inspecteur des Installations Nucléaires de Base, Enseignant*
- **Jean Delacarte**, *ancien Président de Société Industrielle*
- **Robert Holtz**, *Représentant permanent de l'Association mondiale des PME,
Ancien Vice-Président de l'action internationale de la CGPME*
- **Serge Marmouset**, *Expert en Assurances et Intelligence Economique*
- **Jean-François de Mauléon**, *Consultant auprès des PME, ancien Dirigeant d'Entreprise*
- **Jean de Montéty**, *Président de Chômage et Monnaie, ancien Dirigeant d'Entreprise*
- **Michel Moraël**, *Enseignant*
- **Pierre Vacher**, *ancien Président de Société Industrielle*
- **René Wolff**, *ancien de l'Ingénierie R et D : aéronautique, nucléaire, pétrole*

Document mis en forme par Mme Denise Charvet